



# La Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 3 - février 2014

## Les bonnes pratiques

### La gestion des transitions

Souvent la transition entre temps scolaires et temps périscolaire est délicate.

Pour les adultes ont été créé des outils de gestion : comités de gestion, protocole de partage, protocole de « transfert de responsabilité », définition de « règle de vie »...

Mais pour les enfants à l'école de X, en sortant de la classe dans la cour, un code couleur a été établi pour l'orientation des plus petits.

## L'analyse du Projet Educatif Territorial (PEDT) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le projet éducatif territorial repose sur une ambition éducative volontaire et partagée visant à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de :

- faciliter la réussite éducative de chaque enfant
- proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent
- permettre aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles ou artistiques d'y accéder plus facilement
- organiser des temps éducatif de qualité

Conscients de l'enjeu que peut présenter ce temps de concertation et de décisions, cette lettre se propose de questionner chaque étage de la construction d'un PEDT afin d'en définir les éléments constitutifs.

Elle flèche également les points de vigilance sur lesquels la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) portera son attention pour valider un PEDT

## Les éléments constitutifs d'un P.E.D.T.

	Contenu	Éléments à faire figurer	Critères DDSCS
D I A G N O S T I C	TERRITOIRE CONCERNE	<p>Territoire concerné par le PEDT : commune, établissement public de coopération intercommunale ? quelles communes concernées ?</p> <p>Territoire prioritaire ?</p> <p>Nombre d'habitants,</p> <p>Proportion des 3/10 ans,</p> <p>Caractéristiques du territoire.</p>	
	ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT	<p><b><u>Atouts du territoire</u></b> : infrastructures, niveau de disponibilité des locaux, associations présentes sur le territoire, ressources humaines, activités existantes péri et extra scolaires par exemple dans le champ culturel, artistique, sportif.....</p> <p><b><u>Contraintes du territoire</u></b> : transports, compétences des différents temps, faiblesse du tissu associatif, peu de personnel qualifié...recensement des besoins non-satisfaits</p>	
	LOCAUX	<p>Nombre, superficie, capacité d'accueil, typologie d'activités possibles,</p>	Si déclarations des TAP en Accueil Collectif

<b>D I A G N O S T I C</b>		<p>éloignement de l'école,</p> <p>Adaptation à l'âge de l'enfant (sanitaires, mobilier, matériel, espace de repos)</p> <p>Convention de mise à disposition</p> <p>Adaptation des locaux avant chaque <b>temps d'activités périscolaires (TAP)</b></p>	<p>de Mineurs (ACM) :</p> <p>Respect des normes sur la construction propres aux ACM</p>
	<b>PUBLIC</b>	<p>Nombre d'enfants ?</p> <p>Classes d'âge ?</p> <p>Quelles écoles (maternelles/élémentaires)</p>	<p>Effectif d'enfants fréquentant l'accueil de mineurs global et par site.</p>
	<b>HORAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>	<p>Indiquer les périodes de la journée et/ ou de la semaine, faisant apparaître les différents temps organisés : activités pédagogiques complémentaires, TAP...</p>	<p>Si déclaration, des TAP en ACM : obligation d'une durée totale d'activités périscolaires déclarée d'au moins 1H par jour dont TAP (pour un même organisateur)</p> <p>Diversité des activités proposées</p>

	<p><b>LA PLACE DES FAMILLES</b></p>	<p>Participation à l'ensemble des réunions préparatoires</p> <p>Consultation sur le choix des activités sous la forme d'enquêtes, de temps d'échanges et de rencontres</p> <p>Participation aux instances dont le comité de pilotage du PEDT</p>	
<p><b>O</b></p> <p><b>B</b></p> <p><b>J</b></p> <p><b>E</b></p> <p><b>C</b></p> <p><b>T</b></p> <p><b>I</b></p> <p><b>F</b></p> <p><b>S</b></p>	<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p>Fondés sur une analyse du territoire et sur les besoins de l'enfant précédemment évoqués, ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorisent l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires voire extrascolaires, avec une meilleure mise en cohérence de l'existant, dans l'intérêt de l'enfant</li> <li>- Recherchent l'épanouissement de l'enfant et le respect de son rythme</li> <li>- S'inscrivent dans une démarche pédagogique globale</li> <li>- Fixent les effets attendus sur les enfants</li> </ul>	<p>Lien avec le projet éducatif et le projet pédagogique de l'ACM.</p>

M I S E E N O E U V R E M	<b>ARTICULATIONS AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS</b>	<p>Liste des dispositifs mis en œuvre sur le territoire (mentionnés dans la circulaire : tels que le contrat éducatif local, le contrat enfance jeunesse,.....)</p> <p>Concertation, coordination et échanges réguliers entre les partenaires notamment au sein du comité de pilotage du PEDT.</p>	
	<b>ACTIVITES</b>	<p>Adaptation aux rythmes et aux besoins de l'enfant en fonction de leur âge,</p> <p>Inscription des élèves non obligatoire aux activités,</p> <p>Fréquentation régulière des élèves inscrits aux activités,</p> <p>Accessibilité garantie par des tarifs adaptés, voire gratuité,</p> <p>Présentation des activités en fonction des objectifs éducatifs du PEDT,</p> <p>Accessibilité des activités à tous les enfants,</p> <p>Diversité et complémentarité de l'ensemble des activités proposées,</p> <p>Articulation avec les éventuelles activités extrascolaires du territoire (mercredis et vacances).</p>	<p><b>Attention :</b></p> <p>Règles spécifiques en cas d'encadrement d'activités sportives</p> <p><u>Si déclaration des TAP en ACM :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un projet pédagogique</li> <li>- Continuité éducative au travers des activités,</li> <li>- Diversité des activités proposées</li> </ul>
	<b>INTERVENANTS</b>	<p>Vérification de la moralité, de la compétence, de la qualification des intervenants,</p> <p>Préciser quels intervenants sur quelle activité ?</p> <p>Se référer au code du sport pour l'encadrement d'activités sportives</p>	<p><u>Si déclaration des TAP en ACM :</u></p> <p>Respect des normes d'encadrement et de qualification,</p> <p>Définition du projet pédagogique en équipe</p> <p><b>Dérogation : si PEDT :</b></p>

I S E  E N F A N T S  O U V R E		<p>Temps de concertation réguliers,</p> <p>Conventionnement si mise à disposition ou prestation de service,</p> <p>Envisager des actions de formations</p>	<p>-10 à 14 enfants de – 6 ans par</p> <p>Intervenant et 14 à 18 enfants de 6 ans et + par intervenant</p>
	<b>SECURITE</b>	<p>Organisation du transfert de la prise en charge des mineurs de l'école au TAP (idem périscolaire) : règlement intérieur à réaliser par l'organisateur</p> <p>Présence recommandée : trousse de secours et personnel formé aux 1ers soins,</p> <p>Application du Code de la Route pour les déplacements (groupe encadré, sens de circulation sur la chaussée),</p> <p>Obligation d'assurance en responsabilité civile.</p>	<p><u>Si déclaration des TAP en ACM :</u></p> <p>Application des règles de suivi sanitaire et de sécurité propre aux ACM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extincteurs</li> <li>- plan d'évacuation</li> <li>- armoire à pharmacie</li> <li>- numéros d'urgence, ...</li> </ul>
	<b>PARTENAIRES</b>	<p>Listing des partenaires institutionnels et associatifs potentiellement mobilisables,</p> <p>Démarche de communication pour une réflexion partagée,</p> <p>Mutualisation de moyens et de projets lors notamment des comités de pilotage du PEDT,</p>	
	<b>PILOTAGE ET COORDINATION</b>	<p>Présentation de l'instance de pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition,</li> <li>- Présidence,</li> <li>- Organisation.</li> </ul> <p>Identification recommandée du coordonnateur et de l' élu en charge du PEDT,</p> <p>Elaboration d'outils partagés au sein du projet collectif (répertoire des</p>	<p>Inviter la DDCS</p>

		partenaires, stratégie de communication, patrimoine d'expériences).  Prise en compte des différents dispositifs éducatifs du territoire et intégration de leurs référents dans le comité de pilotage PEDT.	
	<b>DUREE DU PROJET</b>	1 à 3 ans maximum	
<b>B I L A N</b>	<b>BILAN/EVALUATION</b>	Elaboration d'un outil d'évaluation à partir des objectifs émis,  Présence d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs,  Possibilité de sondages ou enquêtes de satisfaction en direction des familles et des partenaires,  Réalisation d'un bilan annuel pour mesurer l'évolution du projet à faire valider par le comité de pilotage du PEDT.	Envoyer le bilan à la DDCS
	<b>IDENTIFICATION DES SIGNATAIRES</b>	- <b>DDCS</b>  - <b>DSDEN</b> (Direction des services départementaux de l'éducation nationale)  - <b>CAF</b> (Caisse d'allocation familiale)  - Et, le cas échéant : <b>MSA</b> (Mutualité Sociale Agricole), <b>DRAC</b> (Direction régionale des affaires culturelles).	